

- **Club San Surus** : Monsieur le Maire présente une demande du San Surus Club pour l'autorisation d'utilisation de la salle sous la mairie durant le mois de juillet. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.
- **Ecole publique Paul Cézanne** : Madame Martine Ollivier présente au Conseil Municipal le compte rendu du Conseil d'école du jeudi 19 juin 2008. Elle informe que vu le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, à partir de la rentrée prochaine seront mis en place des heures de soutien scolaire, ce qui modifiera les horaires. Les cours commenceront à 8h20 et se termineront à 11h20, le soutien aura lieu de 11h20 à 11h50.
Elle informe également qu'un plan particulier pour la santé face aux risques majeurs doit être mis en place, des zones de confinement doivent être prévues ainsi qu'une trousse de secours.
Elle indique que des travaux de peintures seront réalisés durant les vacances scolaires.
Est également évoqué le problème de dangerosité de la sortie du parking, les voitures se garent le long de la route et gênent la visibilité à la sortie, des blocs de pierre seront installés afin de solutionner le problème.
- **SAFER** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de la SAFER pour avis, la commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur le terrain dont il est question.
- **Comité des Fêtes** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une invitation du comité des fêtes pour la fête du village qui aura lieu les 5 et 6 juillet 2008.
- **Amicale Boules Saint Cyr** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de l'Amicale Boules Saint-Cyr pour l'utilisation du logo de la commune sur leurs maillots. Un avis favorable est donné à cette demande.
- **Santé au Travail** : Assemblée Générale lundi 30 juin à 17h
- **Monument aux morts** : Monsieur le Maire indique qu'à la demande des anciens combattants il serait souhaitable de rénover les inscriptions sur le monument aux morts. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- **Projet lotissement « Le Béchet »** : Monsieur le Maire présente le projet d'un lotissement privé au lieu dit « Le Béchet » le lotisseur sollicite la commune pour son raccordement au réseau d'assainissement. Le projet sera étudié par la commission travaux et urbanisme.
- **Panneaux voirie** : Un panneau indicatif « lotissement Le Grand Pré » sera mis en place à la sortie de la Rue du Rabier.
- **Office de Tourisme** : Mme Cécile Celette, délégué à l'Office de Tourisme informe le Conseil Municipal que l'Office de Tourisme propose un programme estival de visites guidées notamment de la commune de Saint-Cyr. Elle indique également que suite à la demande de l'office de tourisme, un recensement des croix de la commune a été fait et leur sera adressé.
- **Inauguration vestiaire foot** : Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration du vestiaire à Morel aura lieu vendredi 27 juin à 20 heures. L'apéritif sera offert par la municipalité.
- **APSOAR** : spectacles sur la commune mardi 1^{er} juillet Bal à « Balles...musette » et « My System for laidies »

du Haut Vivarais et la MSA Ardèche Loire. La capacité d'accueil sera portée de 20 à 21 places afin de mieux équilibrer le budget.

- **Communauté de Communes du Bassin d'Annonay - Convention pour le versement d'un fonds de concours** : délibération est prise à l'unanimité afin de signer une convention avec la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay afin de percevoir le fonds de concours qui s'élève à 21 127,44 €.
- **Subvention exceptionnelle à l'amicale boules Saint-Cyr** : délibération est prise à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € afin d'aider à couvrir les frais de déplacement concernant la participation de l'Amicale Boules aux championnats de France quadrette qui auront lieu les 18/19/20 juillet 2008 à Bourg en Bresse.
- **Election des délégués du Conseil Municipal auprès du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et Ordures ménagères à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay** : délibération est prise à l'unanimité pour élire M. Robert BOSSY délégué titulaire et M. Gérard CORDIER délégué suppléant au service Ordures Ménagères ainsi que M. Alain DAUTHEVILLE délégué titulaire et M. Jean-Claude ORIOL délégué suppléant au SPANC de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay.

Urbanisme :

Déclaration préalable :

- Orange France – Stade Morel – installation d'un dispositif d'antennes : avis favorable
- Bouvet Sébastien – 2 rue des Forges – rafraîchissement façade : avis favorable
- Ségealet Gérard – 8 rue de Provence – abri de jardin / abri bois : avis favorable

Permis de construire :

- Armand Véronique – Rue de la Chaux – maison individuelle: avis favorable

Monsieur Robert Bossy indique qu'un groupe de travail sera constitué pour la construction d'une nouvelle mairie et autres équipements.

QUESTIONS DIVERSES

- **Eaux pluviales Rue des Acacias** : Monsieur Alain Dautheville informe le Conseil Municipal que la commission travaux suite à la viabilisation d'un lotissement privé Rue des Acacias a décidé la réalisation d'un réseau eaux pluviales en lieu et place du fossé, les travaux et les deux regards de branchement du lotissement étant à charge du lotisseur, la commune prenant en charge les tuyaux. Cette solution permettra l'élargissement de la chaussée.
- **Aménagement sécurité Entrée nord du Village** : Monsieur Alain Dautheville informe le Conseil Municipal que l'aménagement sécurité Entrée nord du Village sera poursuivi après étude des coûts et validation des travaux par le service des routes du Conseil Général.
Le tracé de la sortie du Pré des Saints sera déplacé pour une meilleure visibilité.
- **Voirie Rue du Rond jusqu'au Rond Point et voirie Solore** : Monsieur Alain Dautheville informe le Conseil Municipal que la chaussée sera refaite Rue du Rond jusqu'à l'intersection de La rue de La Chaux, une partie du coût sera pris en charge par le fonds de concours de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay. Il informe également que des travaux seront effectués sur la Route de Solore.
- **Demande installation Taxi** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de stationnement d'un taxi sur la commune. Le Conseil Municipal sursoit la demande au prochain conseil.
- **Courrier inspection académique de l'Ardèche « Base élèves »** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de l'inspection académique de l'Ardèche concernant la mise en place d'une « Base élèves » dès la rentrée scolaire 2008/2009. Les agents désignés pour l'utilisation de l'application seront chargés de prendre les nouvelles inscriptions pour l'école publique et auront communication des informations concernant l'identité de l'enfant et celle de son responsable légal.
- **Paroisse Saint-Christophe** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la paroisse Saint-Christophe concernant l'utilisation des églises à des fins culturelles.

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIIN 2008**

Le 24 juin 2008 à 20H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale sous la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2008

Etaient présents: Monsieur Jean-Claude ORIOL, maire, Madame Martine OLLIVIER, adjointe, Messieurs Robert BOSSY, Gérard CORDIER, Alain DAUTHEVILLE, adjoints, Mesdames Cécile CELETTE, Karine FURMINIEUX, Patricia PONSONNET, Elodie SEGEALET et Messieurs Yann DUCHAMP, Alain OSTERNAUD, Frédéric RISSOAN, Guy THOUÉZ Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : Monsieur Pierre GAGNERE à Monsieur Frédéric RISSOAN
Monsieur Thierry ANDRE à Monsieur Guy THOUÉZ

Excusé :

Absents :

Mme Cécile CELETTE a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2008 et signature du registre des délibérations.

- **Installation d'un dispositif d'antennes relais Orange** : délibération est prise à 14 voix pour et une contre afin d'autoriser la mise à disposition à la Société Orange France SA d'une parcelle de terrain cadastrée A 415 au lieu dit La Pinée de Gagnaire afin d'y installer 3 antennes Orange sur le pylône Bouygues Télécom existant ainsi que 5 armoires techniques à côté de l'emprise des armoires technique Bouygues.
- **Décision Modificative n° 1** : Budget Locaux Commerciaux – délibération est prise à l'unanimité pour reporter le compte 001 solde d'exécution d'investissement reporté pour un montant de 637.54 €.
- **Décision Modificative n° 2** : Budget Locaux Commerciaux – délibération est prise à l'unanimité pour régularisation d'écritures entre le budget communal et le budget locaux commerciaux le montant versé du budget locaux commerciaux au budget communal ne devant pas excéder le montant du résultat de clôture soit 19 075 €. Les crédits sont donc augmentés de 10 000 € au compte 65734 (Communes).
- **Décision Modificative n° 1** : Budget Communal – délibération est prise à l'unanimité pour régularisation d'écritures entre le budget communal et le budget locaux commerciaux le montant versé du budget locaux commerciaux au budget communal ne devant pas excéder le montant du résultat de clôture soit 19 075 €. Les crédits sont donc diminués de 10 000 € au compte 7751(excédent budgets annexes).
- **Décision Modificative n° 2** : Budget Communal – délibération est prise à l'unanimité afin de prendre les crédits pour un montant de 8 066 € sur les dépenses imprévues pour l'achat d'une Renault Kangoo.
- **Convention Eveil musical** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la convention entre la commune et le Conseil Général pour les 15 séances d'éveil musical. Le coût pris en charge par le Conseil Général est de 40 % soit 691 € et le coût pris en charge par la commune est de 60 % soit 1 037 € pour l'année scolaire 2008/2009.
- **Cantine garderie municipal : fixation des tarifs** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer les tarifs de la cantine garderie municipale :
 - Prix du repas 3.90 €.
 - Forfait cantine-garderie: 4.60 € et 4.20 € pour chaque enfant supplémentaire d'une même famille
 - Garderie de l'école publique: 1.10 € la demi heure et 1.80 € l'heure
 - repas adulte : 8 €
- **Contrat enfance** : délibération est prise à l'unanimité pour accepter la signature de l'avenant au contrat enfance jeunesse de Vernosc les Annonay à signer entre Davézieux, Saint Cyr, Vernosc les Annonay, la CAF